# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 69727

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences que ne manquera pas d'entraîner pour la formation des jeunes la diminution des horaires d'enseignement de l'histoire et géographie pour les élèves de première et terminale scientifiques. Il lui demande quelles raisons peuvent justifier à ses yeux cette régression d'un enseignement contribuant à la formation des futurs citoyens à ce niveau de leurs études.

### Texte de la réponse

La réforme des lycées, mise en place depuis la rentrée 1999 en classe de seconde, a eu pour principal objectif de rééquilibrer le dispositif des séries en marquant mieux leur spécificité par le renforcement des matières dominantes au sein de chacune d'entre elles. En série scientifique, cela se traduit par une plus grande priorité donnée aux matières scientifiques et notamment aux sciences expérimentales. On peut par ailleurs remarquer que la part des disciplines non scientifiques est loin d'être négligeable puisqu'elle représente environ de 40 % à 45 % de l'horaire global des élèves de cette série en classe de première et terminale. C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier la légère diminution des horaires d'histoire-géographie en série S. Cette mesure ne porte par ailleurs aucunement atteinte à la formation générale des élèves de cette série. Les programmes de cette discipline ont été recentrés sur l'essentiel et l'épreuve au baccalauréat donne lieu à des sujets spécifiques adaptés à l'enseignement et aux horaires dispensés dans cette série. De plus, l'introduction d'un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale obligatoire depuis la rentrée 2000 en classe de première et 2001 en classe terminale est de nature à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, élément constitutif d'une culture commune à tous les lycéens.

### Données clés

**Auteur :** M. Bernard Perrut
**Circonscription :** Rhône (9e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 69727
**Rubrique :** Enseignement secondaire
**Ministère interrogé :** éducation nationale
**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6870
**Réponse publiée le :** 25 mars 2002, page 1672